

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2024

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 11 élus présents et 13 élus votants

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Françoise JOCHUM, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Kévin DELALE, Laurent MUDRY et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :

Rébecca VERMANT (procuration à André JORDAN), François MITHIEUX (procuration au Maire).

ETAIENT ABSENTS :

Dominique HALLOT et Yves DELALE.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Vincent FREMONT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2024 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Proposition de retrait des délibérations D2024_03_11 et D2024_03_12 du 18 mars 2024 et délibération D2024_07_06 du 26 juillet 2024 et attribution d'une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipements au budget annexe 2024 de la régie des remontées mécaniques.
- Projet d'échanges et de vente de terrains aux Onchets – M. et Mme Doulcier
- Cession des garages de la MGEN par l'EPF, Etablissement Public Foncier, au profit de la Commune – fin de portage en 2025
- Avis du Conseil sur les travaux de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine
- Réforme des taux des redevances de l'Agence de l'eau pour l'année 2025
- RPQS – Rapports « prix qualité » des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'année 2023
- Renouvellement à l'adhésion annuelle à l'ADIL
- Décision modificative n°5 du budget eau et assainissement
- Décision modificative n°4 du budget principal
- Retour sur les décisions du Maire
- Questions diverses

PROPOSITION DE RETRAIT DES DELIBERATIONS D2024_03_11 ET D2024_03_12 DU 18 MARS 2024 ET DELIBERATION D2024_07_06 DU 26 JUILLET 2024 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENTS AU BUDGET ANNEXE 2024 DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

Le Maire rappelle aux élus que M. le Préfet de la Haute-Savoie a déféré devant le Tribunal administratif de Grenoble les délibérations attribuant une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement du budget principal vers le budget des remontées mécaniques. Il demande le retrait de ces 3 délibérations par le Conseil municipal.

- Délibération D2024_03_11 du 18 mars 2024
- Délibération D2024_03_12 du 18 mars 2024
- Délibération D2024_07_06 du 26 juillet 2024

Le Maire explique que le cabinet juridique qui accompagne la Commune dans cette procédure conseille aux élus de retirer ces délibérations et de les reprendre avec une motivation différente, afin de les renforcer juridiquement. Il confirme que les montants des subventions restent identiques aux montants votés.

Le Maire expose l'argumentaire suivant :

- Une existence de contraintes particulières de fonctionnement découlant de l'exploitation nécessairement déficitaire d'un service dont la Commune est tenue de pérenniser au regard de l'intérêt général qu'il procure ;
- De nécessaires investissements qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs.
- Le changement climatique qui affecte durablement les stations de ski en France et qui fragilise l'équilibre économique des remontées mécaniques.
- Des investissements nécessaires pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique.
- Un contexte de concurrence économique indéniable faisant obstacle à l'idée même d'une augmentation satisfaisante des tarifs du service qui engendrerait une fuite des usagers et, par conséquent, une baisse des recettes alors même que le service est déjà déficitaire. Cette voie serait donc contreproductive.
- Des ouvertures limitées aux meilleures périodes de l'année (vacances scolaires par exemple) qui ne permettraient pas de couvrir les charges fixes d'exploitation ;
- Un domaine skiable qui contribue fortement à l'animation de la Commune, à l'attractivité des lieux et à la renommée du village.
- Un service vital pour le tissu économique communal.

Sophie COTTET demande au Maire qui a mis la Commune au Tribunal administratif. Le Maire confirme qu'il s'agit du Préfet de la Haute-Savoie. En réponse, elle demande comment cela se passera en 2025. Le Maire confirme qu'une réunion en Sous-Préfecture est fixée prochainement pour défendre notre ligne de conduite et présenter un plan de redressement.

Le Maire défend cette subvention du budget principal vers le budget des remontées mécaniques en expliquant que si on pouvait faire autrement, on le ferait. La station ne peut porter tous les investissements. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'il s'agit de l'économie du village.

Sophie COTTET demande qui aura la décision finale ; est-ce que c'est le tribunal administratif ? Le Maire répond que de nombreuses communes de Haute-Savoie sont supports de station et partagent ce même modèle économique.

Sophie COTTET demande où en est l'ouverture du capital de la SAEM du Roc d'Enfer. Le Maire répond qu'il attend le rendez-vous en Sous-Préfecture et confirme qu'aux côtés des actionnaires actuels, des entreprises souhaitent rentrer au capital. Il veut assurer le maintien de l'activité avant de solliciter des financements.

Le Maire confirme les économies suivantes mises en place par la station dès cet hiver :

- le fonctionnement de l'espace débutant côté chèvrerie sera désormais pris en charge par la Commune de Bellevaux ; la SAEM du Roc d'Enfer ne supportera plus les charges suivantes sur ce secteur : électricité, neige de culture, damage et frais de personnel.
- deux distributeurs automatiques ont été installés, l'un côté chèvrerie et l'autre côté Saint Jean, ce qui permet la suppression de deux postes de caissière.
- le téléski d'Esserailloux sera également fermé et ouvert uniquement sur demande des ski-clubs par exemple. Cette ouverture sera alors facturée au demandeur.
- en fonction des périodes de fréquentation, un téléski du plateau des Têtes pourra être fermé.
- La centrale secours est désormais positionné uniquement sur Saint Jean d'Aulps et couvrira tout le domaine skiable.
- Le temps de travail du personnel de la station a été annualisé.

Après discussion, les élus votent, à 12 voix pour et 1 abstention, le retrait des délibérations n° D2024_03_11 et D2024_03_12 du 18 mars 2024 ainsi que la délibération n° D2024_07_06 du 26 juillet 2024 et l'attribution d'une subvention de fonctionnement (700 000€) et d'une subvention d'équipements (100 000€) au budget annexe 2024 de la régie des remontées mécaniques.

ECHANGE ET DE VENTE DE TERRAINS AUX ONCHETS – M. ET MME DOULCIER

Le Maire rappelle aux élus le projet d'échange et de vente de terrains discuté lors du Conseil municipal du 7 octobre dernier avec M. et Mme DOULCIER aux Onchets.

Il projette le plan rectifié par le géomètre et confirme que l'échange porte sur 19 m², issus du découpage de la parcelle A2293 contre les 2 parcelles, A2297 et A2296, appartenant aux DOULCIER et qui se situent sur le terrain en face. Le Maire précise que le reste du terrain en face appartient déjà à la Commune. Le Maire confirme donc que la Commune a un intérêt à procéder à cet échange, à titre gratuit.

Le Maire ajoute que M. et Mme DOULCIER souhaitent également acquérir 24 m² environ issu du découpage de la parcelle communale A2293, il s'agit là d'une vente. Les DOULCIER ont accepté le tarif de 170€/m².

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité, l'échange, à titre gracieux, de 19 m², avec M. et Mme DOULCIER, issu du découpage de la parcelle communale A2293 contre les parcelles A2297 et A2296. Ils votent également la vente de 24 m² environ issus du découpage de la parcelle communale A2293 au tarif de 170€/m². Ils confirment que les frais de géomètre et les frais de notaire sont à la charge de M. et Mme DOULCIER, les demandeurs. Ils autorisent le Maire à signer l'acte à l'office notarial de Saint Jean d'Aulps.

FIN DE MISSION DE PORTAGE DE L'EPF ET RACHAT DU BIEN - GARAGE DE LA MGEN - 2345 ROUTE DES GRANDES ALPES

Le Maire rappelle que les garages de l'ancienne MGEN, route des Grandes Alpes, ont été acquis par l'EPF, Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie au bénéfice de la Commune. Le portage financier prend fin au 30 novembre 2025.

Il rappelle que la Commune s'est engagée à vendre ces garages à M. West qui a installé un commerce de réparation et de location de vélos. Pour permettre cette vente, la Commune doit racheter le bien à l'EPF pour le revendre.

Sophie COTTET demande le prix de vente. Le Maire confirme que M. West a proposé 255 000€ et que le Conseil avait déjà délibéré sur ce prix en 2022. Il ajoute que l'ouverture du magasin de vélos est imminente, il ne manque plus que l'enseigne.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité, la fin de mission de portage et le rachat du bien à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

AVIS DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE SUR LA DRANSE DE MORZINE

Le Maire rappelle que le SIAC, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, porte des travaux de restauration hydromorphologique sur la Dranse au niveau notamment de la zone d'activité du Vernay Bron. Une enquête publique s'est déroulée du 4 novembre au 6 décembre dernier et dans ce cadre, l'avis de la Commune est sollicité.

Vincent FREMONT, Adjoint à l'eau et l'assainissement, présente les 3 zones géographiques au Vernay Bron impactées par ces travaux. Il est prévu de restaurer le lit de la Dranse en défrichant, traitant les remblais.... Le but étant d'améliorer la prévention des risques de crues. Il ajoute qu'il ne faut pas trop contraindre la rivière car le risque est qu'elle prenne trop de vitesse en arrivant sur Thonon. Il rappelle la nécessité d'entretenir les cours d'eau pour prévenir les risques.

Après discussion, les élus, à l'unanimité des votants, donne un avis favorable au projet de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine.

REFORME DES TAUX DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2025

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, Adjoint à l'eau et l'assainissement.

Vincent FREMONT rappelle les redevances actuelles et leur taux :

- la lutte contre la pollution : 0,29€/m³ d'eau potable consommée
- la modernisation des réseaux : 0,16€/m³, taxe due lorsque l'utilisateur bénéficie du raccordement à l'assainissement collectif communal

et il confirme, depuis cette année 2024,

- la préservation des ressources en eau : 0,39€/m³ pour tous les usagers.

Il tient à souligner que la Commune encaisse les redevances lors de la facturation annuelle d'eau et qu'elle reverse les sommes dans leur totalité à l'Agence de l'eau l'année suivante. La Commune ne fait que collecter au bénéfice de l'Agence de l'eau.

Vincent FREMONT présente les 4 nouvelles redevances pour l'année 2025 :

- la redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43€/m³.
- la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : 0,01€/m³
- la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif : 0,01€/m³

Il explique que ces 2 taxes sont au minimum pour l'année 2025 mais qu'elles risquent d'augmenter par la suite car elles seront calculées sur la performance des réseaux de la Commune. Plus le réseau est bon, moins la taxe sera importante. Ces données sont issues des RPQS (rapports sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif) que la Commune renseigne chaque année.

Quant à la dernière redevance,

- la préservation des ressources en eau : 0,39€/m³ pour tous les usagers.

Le taux est calculé tous les ans par la Commune : redevance prélèvement payée par la Commune divisée par volume annuel d'eau facturé aux abonnés.

Les élus font un état rapide des réseaux de la Commune. Le Bas-Thex a été refait il y a 10 ans environ. Essert-La-Pierre dispose d'un réseau neuf. Le réseau de la Terche est correct tout comme celui de l'Abbaye et du Jourdil. Le Maire confirme que les réseaux les plus anciens se situent à la Vuarnerie, au Mont d'Evian et au Onchets. Des travaux sur une partie des Onchets sont prévus en 2025.

Après discussion, les élus prennent acte des 4 nouvelles redevances de l'Agence de l'eau à compter de l'année 2025.

RPQS – RAPPORTS « PRIX QUALITE » DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, Adjoint à l'eau et l'assainissement qui rappelle que les RPQS, Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement collectif, sont votés chaque année.

Les RPQS compilent des données de l'année 2023 sur l'eau et l'assainissement collectif (nombre abonnés, volume prélèvement, facturation, indicateurs de performance...).

Ces documents, accessibles en ligne, ont pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu. Vincent FREMONT confirme que ces données auront une incidence sur la performance des réseaux et donc sur le calcul des taux de redevances de l'Agence de l'eau.

Après discussion, les élus, à l'unanimité des votants, adoptent les RPQS 2023 relatifs à l'eau potable et l'assainissement collectif.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ADIL 74

Le Maire rappelle aux élus le renouvellement de l'adhésion à l'ADIL 74 en mai dernier par délibération (D2024_05_05 du 21 mai 2024).

L'Agence Départementale d'Information Logement gère les demandes de logements sociaux, via le site SNE, pour le compte de la Commune. En échange, la Commune verse une cotisation à l'association dont le montant est calculé sur la base de 8 centimes d'euros par habitants, avec un montant minimum de 300€ et non de 200€ comme il a été indiqué en mai dernier.

Le Maire confirme qu'une nouvelle délibération avec le montant de 300€ doit être reprise.

Après discussion, l'unanimité des votants, valident l'adhésion à l'ADIL 74 pour l'année 2024 pour un montant de 300€.

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Le Maire présente la décision modificative de 39 220€ qui vise à rééquilibrer les chapitres budgétaires en dépenses de fonctionnement en vue de la clôture annuelle du budget.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la décision modificative n°4 telle que présentée.

DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Le Maire confirme aux élus que le montant du rôle d'eau annuel est supérieur au prévisionnel. Il propose donc d'inscrire la recette supplémentaire de 50 000€ et d'inscrire la même somme en dépenses de fonctionnement pour voter un budget à l'équilibre. Il ajoute qu'il convient de prévoir en dépenses d'investissement pour 42 000€ HT la pose d'un poteau incendie aux Follys et la réhabilitation du poste de relevage des eaux usées au Bas-Thex.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la décision modificative n°5 telle que présentée.

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente aux élus les décisions récentes prises dans le cadre des attributions que le Conseil municipal lui a délégué par délibérations.

- Location d'un appartement
 - o Appartement 3 pièces – 74.80m²
 - o Boulangerie PAUVERT
 - o Durée : du 1^{er} déc 2024 au 15 avril 2025
 - o Loyer de 1000 € hors charges

- Navettes saisonnières

Il confirme que l'entreprise Voyages Gagneux va assurer le service de navettes saisonnières pour les 2 semaines de vacances de Noël et les 4 semaines de vacances de février. Le parcours et les horaires sont les mêmes que l'an dernier.

Il ajoute qu'il travaille avec le Village Vacances pour mutualiser une navette pour les mois de janvier et de mars, à raison de 2 allers et retours le matin et le soir et un parcours simplifié allant du centre du village à la station. Cette navette inclura les transports des enfants de l'école.

DOSSIERS SIGNES

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP24B0036	VUARAND Pascal	Les Courtes Raies	Rénovation grange	REJET TACITE 12/11/2024
PC24B0014	DUTRUEL Léo	Route Sous Saint Jean	Construction d'une résidence de 3 logements	ACCORD 14/11/2024
PC24B0016	JULLIARD Etienne	93 route de la Chapelle	Rénovation garage	ACCORD 19/11/2024
DP24B0054	BAUD Jérôme	La Croix	Rafranchissement bâtiment et ouvertures	REFUS 22/11/2024
DP24B0049	GODEFROY Julien	460 chemin Napoléon	Modif façade et création de fenêtres	ACCORD 28/11/2024
DP24B0043	ENEDIS	Route Sous Saint Jean	Poste de transformation	REJET TACITE 02/12/2024

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Rencontres du mois de décembre

- 3 décembre : Réunion des commerçants de la station
- 6 décembre : Assemblée Générale du Ski Club
- 7 décembre : concert de la Chorale du Cœur de la Vallée d'Aulps en présence du Brass Band à l'église de la Moussière. Le Maire confirme que c'était l'avant dernier concert de la Chorale qui va cesser ses activités. La Commune a offert un verre de l'amitié en fin de concert.
- 7 décembre : célébration de la Saint Barbe par les pompiers de Saint Jean d'Aulps
- 10 décembre : Assemblée Générale du Secours en Montagne
- 14 décembre : Concert de la Sainte Cécile par le Brass band

Ateliers mobilités de la CCHC

Le Maire présente les priorités qui sont issues des ateliers de la mobilité de la CCHC. Les 4 premiers sont :

- Favoriser le recours au covoiturage en assurant la promotion des plateformes existantes de mise en relation et avec une incitation financière de la collectivité
- Structurer des points de rencontre (aires locales) pour le covoiturage et l'autostop partagé
- Proposer une restructuration du Balad'Aulps Bus et du Brev'Bus
- Mettre en œuvre les itinéraires prioritaires définis dans le schéma directeur cyclable.

Forêt au Mont d'Evian

André JORDAN confirme avoir rencontré Martin DUFOURNET de l'ONF, Office Nationale des Forêts, au sujet des récentes chutes d'arbres au Mont d'Evian. Le Maire souligne la réactivité de l'ONF qui prévoit la création d'une piste forestière pour accéder aux bois par camion. La plupart des parcelles et des bois appartiennent à des particuliers, ce qui rendra le dossier plus difficile à monter. Une demande de subvention au Département est envisagée.

QUESTIONS DIVERSES

Echanges de parcelles - acte notarié

Le Maire confirme avoir signé ce matin même l'acte notarié permettant l'échange de terrains entre la Commune et M. Gaydon à Brion, Nantaux et Céausez. Ce dossier avait été délibéré en 2021.

Restauration scolaire

Sylviane COTTET DUMOULIN informe les élus de la démission de Martine AIME qui occupe le poste de cantinière. Elle sera présente jusqu'aux vacances de Noël. La Mairie a lancé une annonce pour la remplacer dès le 6 janvier (jour de la rentrée scolaire). Le poste est de 26h par semaine d'école sur 4 jours.

Colis de Noël

Le Maire rappelle la confection des colis de Noël, à destination des habitants de plus de 80 ans, le mercredi 18 décembre et leur distribution avant les fêtes par les élus et des membres du CCAS.

Repas des Anciens

Le Maire rappelle la tenue du repas des Anciens le 1^{er} décembre dernier au Village Vacances. Près de 100 personnes étaient présentes ; le repas était très bon et l'ambiance très sympathique. Beaucoup d'invités ne connaissaient pas le Village Vacances, ils étaient contents de le découvrir. Le Maire confirme l'absence volontaire d'un orchestre ; qui empêche les invités de s'entendre parler. Une bande son avec la sono de la Mairie a suffi.

Vœux du Maire 2025

Le Maire confirme la tenue des vœux du Maire à la population le vendredi 10 janvier à 19h en salle des Fêtes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le lundi 20 janvier 2025

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
Vincent FREMONT



